

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DDEEES 1027 G Subventions et avenants aux conventions avec l'Association D'Accompagnement Global contre l'Exclusion (18e) et le Groupement des Entrepreneurs Accompagnés Individuellement (11e).

Mme Pauline VERON et Mme Myriam El KHOMRI, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de délibération en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose l'octroi de subventions à l'association ADAGE et à l'association le GEAI ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 2e Commission, et par Mme Myriam El KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : La Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisée à signer les avenants aux conventions dont le texte est joint à la présente délibération avec chacune des associations suivantes :

- l'Association D'Accompagnement Global contre l'Exclusion (ADAGE) (18e),
- l'association Groupement des Entrepreneurs Accompagnés Individuellement (le Geai) (11e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 38.500 euros est allouée à l'association d'Accompagnement global contre l'exclusion (ADAGE) – 17, rue Bernard Dimey (18e) (8382/ 2014_03246).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 25.000 euros est allouée à l'association le Geai - 18 rue du Faubourg du Temple (11e) (66741/ 2014_02942).

Article 4 : La dépense correspondant aux articles 2 et 3 soit 63.500 euros sera imputée sur le chapitre 65, rubrique 913, nature 6574 du budget de fonctionnement du Département de Paris 2014.